

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
29 JUN 2023

DATE de PUBLICATION
11 JUILLET 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 27
Votants : 32

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Isabelle SIRLIN.

Étaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Isabelle DESMOTS, - M. Bruno HUBERT, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Isabelle DESMOTS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

M. Erice ROZE donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°75-2023 – SOLIDARITES – VALIDATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Mme Marie-Thérèse CABON, Vice-présidente en charge des solidarités rappelle que, par délibération n°22-2023 du 14 mars 2023, le Conseil Communautaire, a validé l'engagement de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne dans le Contrat Local de santé (CLS) 2023-2027, porté par le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Ploërmel en autorisant le Président à signer la convention de financement avec la structure porteuse. Elle précise que le périmètre de ce CLS est similaire à celui de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

Après un processus de démarche participative ayant mobilisé 82 agents communaux et intercommunaux, 2 355 habitants, 318 professionnels et 78 élus, le comité de pilotage du CLS a validé le 2 juin 2023 le contenu du Contrat Local de Santé Est Morbihan qui se décline en 5 axes stratégiques :

- Être acteur et citoyen de sa santé,
- Promouvoir des cadres de vie favorable à la santé,
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins notamment auprès des publics vulnérables,
- Impulser de nouvelles dynamiques en santé,
- Animer le Contrat local de Santé.

Le CLS est évolutif sur ces 5 années. 25 fiches actions le constituent. Des projets se déclineront chaque année. Cette programmation est en cours de validation par l'ARS.

Les signataires, sous réserve de la validation de leurs instances, sont les suivants : l'ARS Bretagne, le PETR Pays de Ploërmel, Ploërmel Communauté, Oust à Brocéliande Communauté, Questembert

Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel, Pénestin, la Région Bretagne, la Préfecture du Morbihan, l'Education Nationale, la CPAM et la MSA.

La signature officielle du CLS aura lieu le 14 septembre à 14h à l'Asphodèle à Questembert en présence de la directrice générale de l'ARS Bretagne, Madame Elise NOGUERA. Des acteurs du territoire interviendront en tables-rondes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Local de Santé Est Morbihan et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/07/2023

Le Président,

